

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 9

SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi treize octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : Didier MAHOUX qui a donné procuration à Claude ALBA
Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES.
Damien VIGUIER qui a donné procuration à Marie-Florence FARAL.
Laurence VILLENEUVE-ROUSSET.
Céline ROCACHER.

Date de la convocation : 06/10/2016

Date d'affichage : 06/10/2016

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Robert SOCCOL présente à l'ensemble du Conseil municipal les motivations de sa démission de Président de la section « randonnée » au sein de l'Association Sportive de Fréjeville.

1°) TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331 – 1 et suivants,

Le Conseil municipal décide, à 9 voix pour et 3 voix contre :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la **taxe d'aménagement au taux de 3.5 %**
- D'exonérer **totalemment** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+).

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans tacitement reconductible. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2°) Désignation d'un membre du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale, à la Commission d'Appel d'Offres et au Comité consultatif des Affaires sociales et des personnes âgées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- **en tant que déléguée élue au CNAS** : Mme Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Conseillère municipale
- **en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres** : Mme Pascale ROMERO, Conseillère municipale

- en tant que membre consultatif des Affaires sociales et des personnes âgées : Mme Danièle POURCEL, Conseillère municipale.

3°) Avenant n° 1 au contrat de travail de l'employée municipale du service cantine et garderie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 modifiant l'article 1 du CDD portant sur l'horaire hebdomadaire qui passe de 15 h 30 mn à 16 h 15 mn hebdomadaire à compter du 1^{er} novembre 2016.

4°) Recours à une vacataire pour assurer une activité périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la collectivité va avoir recours à une vacataire chargée de l'activité périscolaire « dessin-peinture ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention.

5°) Avenant n°1 à la convention du service commun mutualisé « Autorisation du droit des sols »

Vu la délibération du Conseil de Communauté N° 2015/43 en date du 7 avril 2015 portant création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2015/17 en date du 20 mai 2015 approuvant la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention régissant les principes de ce service,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil de Communauté, par délibération n° 2016/75 en date du 29/09/2016, a approuvé l'avenant n°1 à la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des Sols », avenant qui entrerait en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à 2 voix l'avenant n° 1 en sa totalité
- DESAPPROUVE à 10 voix l'avenant n° 1, notamment l'article 10 portant sur les dispositions financières qui fixent la répartition du coût du service par acte à hauteur de 50 % pour les communes et 50 % pour la CCLPA.

6°) Contribution financière municipale annuelle pour l'opération « Ecole et Cinéma » - Convention avec l'Association Média-Tarn

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette contribution financière afin de perpétuer cette action, sachant que l'Ecole de Fréjeville s'est engagée dans le dispositif pour l'année scolaire 2016/2017. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour :

- DECIDE que la Commune participe aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « Ecole et Cinéma » engagés par l'Association Média-Tarn, à hauteur de 1.50 € par élève et par an pour l'Ecole de Fréjeville, pour l'année scolaire 2016/2017.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an entre la commune et l'association Média-Tarn annexée à la présente délibération.

7°) SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 4 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **AUTORISE**, à 12 voix pour, Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : **Construction de la mairie, pour un montant total de travaux de 258 335.04 € HT soit 310 002.05 € TTC.**

Monsieur le Maire rappelle, pour information, que les frais annexes (étude de sol, étude béton, SPS, bureau de contrôle, étude thermique, maîtrise d'œuvre) s'élèvent à 32 643.00 € HT, soit 39 171.60 € TTC, ce qui porte **le montant global de l'opération à 290 978.04 € HT soit 349 173.65 € TTC.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Remplacement de la chaudière de l'école** : des devis seront demandés avant la fin de l'année pour pouvoir budgétiser cette opération sur 2017.
 - **Platanes en bordure du lotissement « Impasse des Lilas »** : les platanes ont été abattus comme convenu lors de la dernière réunion du Conseil municipal.
 - **Camion- pizzas sur le parking de la mairie** : Monsieur Jean-Christophe MAZAC fabrique et vend des pizzas en ambulancier et a demandé l'autorisation pour installer son camion tous les mardis de 17 h à 21 h sur le parking de la mairie.
 - **Eclairage du Coustarou** : le coût d'un éclairage solaire est de 3 500 € par poteau ; ce projet sera inscrit au budget 2017.
 - **Eclairage de Noël, deux solutions** : Soit le Village et le Pujol, soit le Village seulement. Décision lors de la prochaine réunion.
 - **Restauration de la statue du Pujol** : des devis seront demandés.
 - **Site Internet** : début novembre 2016, il y aura une nouvelle version du site.
 - **Cérémonie du 11 Novembre** : elle aura lieu le Dimanche 13 novembre à 10 h 30.
 - **Vœux du Maire** : la date est fixée au 14 janvier 2017.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 17 novembre 2016.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.



Claude ALBA
Maire